



---

# Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité  
et de la culture

Exercice 2017

**Version du 26 avril 2018**

## 9. SERVICE DE LA CULTURE

### 9.1. Introduction

De nombreux événements et changements ont animé l'année 2017 au service de la culture. Il faut tout d'abord retenir que le Laténium, Musée cantonal d'archéologie, a été retenu sur la liste des 13 musées suisses (35 institutions avaient postulé), qui recevront une contribution de l'Office fédéral de la culture à partir de 2018. Pour son soutien, qui portera sur une période de cinq ans, la Confédération a notamment pris en compte le rayonnement et la qualité, reconnus au niveau national et international, du musée cantonal d'archéologie.

À la direction du service, le départ de l'adjoint ainsi que celui du collaborateur scientifique ont nécessité une réorganisation. Cette dernière s'est effectuée à la même période que le déménagement du service qui a établi ses nouveaux quartiers dans l'aile ouest du château. L'équipe reconstituée a pu ensuite s'atteler à la mise en place des nouvelles commissions thématiques qui l'accompagnent dans l'accomplissement de ses missions, tout en intégrant le copieux programme des réformes générales de l'État. Dans la seconde partie de l'année, une priorité a été donnée à la refonte de la plateforme de gestion des requêtes, afin que cette dernière concorde de manière plus adéquate avec les dispositifs de soutien aux acteurs culturels.

Au sein de l'État, le service a été actif dans plusieurs groupes de travail, qu'il s'agisse de la réflexion sur l'avenir des châteaux de Colombier, Boudry et Valangin, du déploiement de l'archivage numérique dans l'administration cantonale ou encore du projet de nouveau bâtiment pour les archives de l'État. Au niveau national, le service a œuvré à l'établissement de la nouvelle liste indicative du patrimoine immatériel suisse. Il s'est également investi dans des groupes de travail inter-cantonaux en lien avec la politique d'accès à la culture et de soutien à la littérature notamment.

Dans l'accomplissement de ses missions, outre sa participation active à plusieurs conseils de fondation, la direction du service a tenu à être présente sur le terrain lors des nombreux événements qui jalonnent le calendrier des manifestations culturelles, que ce soit en soirée ou pendant les fins de semaines.

Sur le plan législatif, le service a finalisé le rapport sur la sauvegarde du patrimoine. Il a également entrepris les premières démarches visant à soumettre un rapport sur la culture qui accompagnera le projet de révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles.

Au chapitre des finances, il convient de rappeler que 2017 marque un tournant avec la disparition du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2017 figurera dans la brochure *Panorama 2017-2018*.

### 9.2. Gestion

Au cours de l'année 2017, 54 collaborateurs, soit 39,9 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service. Il convient d'y ajouter 1 technicien de fouilles pour l'archéologie, 6 surveillants et 22 guides engagés à l'heure au Laténium.

La direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, compte 5 (4 depuis septembre) collaborateurs fixes pour 2,85 EPT : 1 cheffe de service (1 EPT), 1 adjointe (0,5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (0,25 EPT), 2 secrétaires à temps partiel (0,9 EPT) et une comptable (0,2 EPT). Le service recourt également aux services d'un-e stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

### 9.3. Activités déployées

L'adjoint de la cheffe de service ayant fait valoir son droit à la retraite et le collaborateur scientifique prenant des fonctions à plein temps à l'Université de Lausanne, l'organisation de la direction du service a été modifiée pour tenir compte de ces deux départs. Les deux postes ont été fusionnés afin de procéder au recrutement d'une nouvelle personne pour un taux d'activité de 75%.

Ces mutations ont coïncidé avec le déménagement de la direction du service, dispersée jusque-là dans les locaux du Département de l'éducation et de la famille. Gagnant en confort de travail, l'équipe de direction a pu se regrouper au deuxième étage de l'aile ouest du château, dans la proximité immédiate du secrétariat général de son département de tutelle.

Au cours du deuxième semestre de l'année de nombreuses heures ont été consacrées au renouvellement de la composition des commissions et sous-commissions, plus d'une dizaine, qui assistent le service et les offices qui lui sont rattachés, dans l'exercice de leurs missions. Pour le secteur de l'encouragement à la culture, des mandats détaillés ont été rédigés pour chacune des sous-commissions thématiques.

C'est à ce volume inhabituel d'activités qu'est venu se greffer le copieux programme des réformes de l'État. Les collaborateurs ont participé à de nombreuses formations et batteries de tests pour apprivoiser les nouveaux outils qui seront déployés au sein de l'administration cantonale à partir de l'année 2018.

Au registre des outils, la plateforme Culturac, mise en place pour le dépôt des demandes de subventions sous forme numérique, a fait l'objet de diverses adaptations pour rendre son usage plus ergonomique et correspondre de manière plus adéquate avec les différents dispositifs de soutien. Pour le service, ce logiciel améliore significativement le traitement des dossiers, de leur réception à leur classement et permet aux experts des sous-commissions d'accéder à l'ensemble des documents fournis par les requérants. Deux ans après la mise en production, les acteurs culturels eux-mêmes font part de leur satisfaction.

En cours depuis plusieurs années, le vaste chantier de recensement de la collection cantonale d'œuvres d'art est en voie de finalisation. L'inventaire de ce patrimoine s'est révélé ardu à réaliser dans la mesure où les œuvres sont disséminées non seulement dans les locaux de l'administration mais également dans des institutions paraétatiques voire extra cantonales.

Le service de la culture a collaboré avec le service des bâtiments pour évaluer la possibilité de développer un projet en vue d'une affectation culturelle des bâtiments de l'ancienne prison de Neuchâtel. Dans le prolongement des travaux relatifs à l'avenir du site de Colombier, le service a proposé d'élargir la réflexion aux châteaux de Valangin et Boudry afin d'évaluer l'opportunité de synergies entre les activités organisées par les associations qui occupent ces bâtiments qui font partie du patrimoine cantonal.

Au niveau supra cantonal, le service collabore à la mise en place de dispositifs intercantonaux. Il a présidé le jury mis en place pour allouer des aides aux maisons d'édition de Suisse romande qui œuvrent en faveur de la littérature romande. Les fonds alloués par la Conférence intercantonale de l'Instruction publique, soit une somme de 590'000 francs sur trois ans, ont été attribués à 12 éditeurs romands. Par ailleurs, la cheffe de service a l'honneur de présider la Commission romande de diffusion des spectacles. Dans ce cadre, elle a participé aux travaux destinés à promouvoir la présence des spectacles suisses en Avignon. Ce dispositif performant est mené en partenariat avec Pro Helvetia, fondation nationale qui encourage l'art et la culture suisses en privilégiant la diversité et la qualité de projets d'intérêt et de portée nationale.

Représentant ses homologues de Suisse romande, le service a également participé aux séances organisées par l'Office fédéral de la culture en vue d'établir la nouvelle liste nationale des traditions vivantes qui, lorsqu'elle sera validée par le Conseil fédéral, devrait réunir pas moins de 200 coutumes et traditions suisses.

Dans le domaine législatif, le vaste chantier d'actualisation de la Loi sur les biens culturels a été finalisé. Le projet de loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel sera présenté au Grand Conseil au cours du printemps 2018. Parallèlement, la direction du service a poursuivi les travaux en vue de reformuler la Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Il a réuni plusieurs groupes d'acteurs culturels par domaine thématiques à l'occasion de tables rondes. Ces rencontres ont permis d'établir des échanges constructifs avec les producteurs. Pour élargir le focus, un mandat a été confié à la Haute École de Gestion de Neuchâtel. Cette dernière est chargée d'effectuer une analyse des différents dispositifs d'encouragement à la culture en Suisse romande ainsi que ceux mis en œuvre par Pro Helvetia et la Confédération.

Enfin, il faut retenir que l'année 2017 marque un tournant dans le fonctionnement du service en matière de finances. En effet, l'abolition du Fonds pour l'encouragement des activités ponctuelles a introduit une nouvelle rigidité dans l'attribution des subventions. Le résultat financier de l'exercice 2017 démontre que les outils de planification et de contrôle élaborés par le service ont parfaitement répondu aux attentes. De plus, dans le prolongement du programme des réformes de l'État, la direction du service reprendra, dès l'année 2018, toutes les opérations en lien avec la gestion des ressources humaines de l'ensemble du service de même que celle des flux financiers jusqu'ici effectuées au sein des entités qui lui sont rattachées.

### ***Ateliers d'artistes***

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner 4 artistes neuchâtelois pour des séjours de 6 mois à la Cité internationale des arts à Paris ainsi qu'à l'appartement-atelier de Berlin.

### ***Diffusion et médiation***

La diffusion des œuvres produites par les artistes neuchâtelois fait partie des priorités du service. En permettant à des productions artistiques de sortir des frontières cantonales, ce soutien permet d'allonger la durée de vie des projets, et donc celle des emplois, et de faire rayonner la création neuchâteloise au-delà des frontières du canton.

Afin d'encourager le développement d'activités de médiations en faveur du jeune public, le service a lancé un appel à projets. Le jury d'experts a retenu et soutenu six projets qui répondaient aux conditions. Celles-ci stipulaient expressément que les propositions devaient prévoir un partenariat entre le milieu scolaire et une institution culturelle. Pour être retenus, les projets devaient également s'assurer la collaboration d'un-e médiateur-trice professionnel-le.

Par ailleurs, la sixième édition de l'Agenda Jeune public, produit par le service de la culture et cofinancé par les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, a été distribuée à tous les élèves, de 4 à 13 ans, du canton.

### ***Subventions annuelles***

Le service a octroyé des subventions pour un montant total de 4'378'136.67 francs. La part prépondérante, soit 1'966'250 francs ou 44,9% des soutiens, a été allouée à la lecture et aux bibliothèques, ainsi qu'à diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture.

Les subventions annuelles en faveur du théâtre, de la danse, des festivals, des institutions et centres culturels neuchâtelois, des organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion de spectacles, se sont élevées à 1'279'722 francs. Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 522'455 francs ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale. Une enveloppe financière de 50'676 francs a été réservée à la médiation et un montant de 68'092 francs pour la diffusion.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 220'532 francs. Enfin, par un montant global de 235'500 francs, le canton a financé directement un certain nombre de projets dans le domaine du cinéma. Il a encouragé la culture cinématographique en soutenant la Lanterne Magique, le NIFFF, Passion cinéma ainsi que Roadmovie et a soutenu la production romande et neuchâteloise au travers de sa participation à Cinéforum.

## **Office du patrimoine et de l'archéologie**

### **Section Conservation du patrimoine**

#### **Introduction**

En 2017, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure. Elle a poursuivi, avec les autres sections, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels (LCPBC), collaboré avec la direction du service à l'actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse, et a participé à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), à la valorisation de bâtiments patrimoniaux par la mise en ligne d'articles historiques sur Wikipédia ainsi que sur l'application Traverse dans le cadre du projet Interreg permettant la découverte des patrimoines franco-suisse. Elle a mis sur pied un projet de médiation scolaire pour l'Année européenne du patrimoine 2018 et collaboré à l'expertise d'un mémoire en MAS consacré à l'architecture du 20<sup>e</sup> siècle dans le canton de Neuchâtel. La section a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques et mené des recherches sur divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études.

#### **Gestion**

1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0,6 EPT), 2 technicien-e-s (1,7 EPT), 1 archéologue médiéviste (0,8 EPT), 2 historiennes des monuments (1,6 EPT), 1 historienne de l'art (0,4 EPT), 1 collaboratrice administrative (0,8 EPT).

#### **Activités déployées**

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie, concernant en particulier les thermes gallo-romains de Serrières, le château, la Collégiale, l'hôtel de ville, l'abbaye de Fontaine-André, la villa de Pury, la maison de la Favarge, un plafond peint provenant de la rue du Pommier 9 à Neuchâtel ; l'ancienne église Saint-Martin et la maison Jeanneret à Cressier ; l'ancien manège, les bâtiments rue Léopold-Robert 73 et rue Fritz-Courvoisier 17 à La Chaux-de-Fonds ; le prieuré à Môtiers ; le Moulin du Col-des-Roches au Locle ; l'hôtel du Cerf et la chapelle du cimetière aux Ponts-de-Martel ; le château de Montmirail à Thielle-Wavre ; le moulin de la Borcarderie à Valangin.

Les collaborateurs de la section ont aussi été sollicités à de nombreuses reprises pour répondre à des questions d'élèves et d'étudiants, de journalistes, de spécialistes ou d'amateurs et ont participé aux activités de plusieurs comités et groupes de travail professionnels.

Le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de mise sous protection pour : **La Chaux-de-Fonds** : Numa-Droz 143, cinéma Scala à la rue de la Serre 52 ; **Valangin** : place de la Collégiale 3 ainsi qu'un arrêté de mise à l'inventaire pour : **La Sagne** : La Queue de l'Ordon, tandis que la section a préavisé 342 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

22 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 569'484 francs, et 18 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 267'319 francs, ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DJSC. Les subventions cantonales versées en 2017 se sont élevées à 428'352 fr. 35. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 506'013 francs. Rappelons en outre que les travaux en cours de restauration intérieure de la Collégiale de Neuchâtel bénéficient de l'octroi par le Grand Conseil en 2015 d'une subvention cantonale de 2'095'000 francs.

Les manifestations figurant au programme de la 24<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine ont attiré, les 9 et 10 septembre 2017, près de 3'400 visiteurs qui se sont exercés à la lecture des langages du pouvoir, de ses signes les plus discrets à ses manifestations les plus ostentatoires. Les 14 sites ouverts cette année dans l'ensemble du canton ont en effet proposé un véritable kaléidoscope de manifestations du pouvoir, tant matérielles qu'immatérielles.

## **Section Laténium, parc et musée d'archéologie**

### **Introduction**

L'année 2017 a été marquée par trois événements majeurs : l'inauguration des premiers éléments du renouvellement muséographique financé par la Fondation La Tène, la réorganisation de la direction avec l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice adjointe et d'une administratrice, et surtout l'attribution d'une importante subvention de la Confédération. Suite à une évaluation d'experts plaçant le Laténium dans le peloton de tête des cinq musées les plus dignes d'un soutien fédéral, cette reconnaissance de l'Office fédéral de la culture assure un financement d'un montant cumulé de 1'420'000 francs pour les cinq prochaines années.

### **Gestion**

1 directeur (0,85 EPT), 1 directrice adjointe (0,75 EPT), 1 administratrice (0,75 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1,5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1,1 EPT), 2 secrétaires (1,55 EPT), 4 employées d'accueil (1,9 EPT), 1 graphiste (0,8 EPT), 1 régisseur (1 EPT), 1 collaborateur technique (0,5 EPT), 1 jardinier (0,5 EPT), ainsi que 16 guides-animateurs et 6 auxiliaires d'accueil payés à l'heure selon la demande. Par ailleurs, 1 médiatrice en placement du service de l'emploi, 5 civilistes, 16 stagiaires en conservation-restauration (Haute École ARC Neuchâtel), 1 stagiaire en graphisme (École d'arts visuels de Bienne), 1 stagiaire en muséologie (Université de Neuchâtel) et 2 stagiaires en archéologie (Université de Neuchâtel et Institut national du patrimoine, Paris).

### **Activités déployées**

Le renouvellement du Laténium se poursuit sur de nombreux fronts. Au plan stratégique, la réorganisation de la direction entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai permet d'optimiser la communication du musée et d'affirmer la spécificité de son approche réflexive de la valorisation du patrimoine. Dans le cadre de World Heritage Experience Switzerland, le Laténium a par ailleurs obtenu sa reconnaissance officielle comme principal Centre d'interprétation touristique des Palafittes à l'UNESCO.

L'ambitieuse réorganisation des dépôts a dépassé la phase des mesures urgentes pour atteindre sa vitesse de croisière. Conduit par le laboratoire de conservation-restauration en collaboration étroite avec l'Archéologie cantonale, ce travail assure une meilleure prise en compte du potentiel scientifique et muséologique des collections, dont le volume a enfin pu être estimé précisément, soit 525'000 objets. Avec le soutien du service des bâtiments de l'État, cette année a également vu l'achèvement d'un grand nombre de chantiers de rénovation, avec notamment le remplacement d'équipements techniques et domotiques obsolètes.

Sur le plan muséographique, le Laténium a concentré ses efforts sur le renouvellement de son exposition permanente. Grâce aux importants soutiens financiers privés réunis par la Fondation La Tène, ce projet a connu une première concrétisation, avec l'inauguration, les 8/10 septembre, d'un nouvel espace d'introduction, le remontage en plein air d'une tombe monumentale de l'âge du Bronze récemment découverte à Colombier, ainsi que le lancement d'une première version de « Totemi », une application mobile de visite guidée du parc archéologique.

Prolongée jusqu'au 17 avril, l'exposition « Archives des sables, de Palmyre à Carthage » a contribué à la prise de conscience quant aux destructions patrimoniales provoquées par les conflits au Proche-Orient. Le Laténium s'est d'ailleurs associé à une entreprise pilotée par le Musée européen de la civilisation celtique de Bibracte (France), pour soutenir des projets de conservation préventive conduits par des archéologues syriens.

Sur le plan des activités publiques, le secteur de la médiation a poursuivi le renforcement des événements à dates fixes, afin de compenser l'attractivité toujours plus faible des animations traditionnelles, comme les anniversaires au musée. Les ateliers « En famille », les formules « Éclairage sur... », « Auf Deutsch » et tout particulièrement « Leur Laténium », sans parler des programmes mis sur pied pour les publics en situation de handicap, ont connu un succès remarquable.

Au cours du printemps, la direction du musée a monté un solide dossier de candidature pour les contributions d'exploitation des musées désormais mises au concours par l'Office fédéral de la culture. Cet effort a été couronné de succès, puisque l'évaluation des experts a souligné le caractère novateur et l'originalité du travail de médiation, ainsi que le rayonnement scientifique de la valorisation des collections de référence. Cette évaluation très favorable assure au Laténium une subvention annuelle moyenne de 284'000 francs pour la période 2018-2020.

## Section Archéologie

### Introduction

Les installations mises en place dans la grotte de Cotencher (Rochefort) garantissent désormais la protection à long terme de sa substance archéologique. Les fouilles de contrôle réalisées cette même année à l'intérieur de la cavité rendent compte du potentiel scientifique extraordinaire du plus vieux gisement archéologique neuchâtelois, l'un des plus importants de Suisse pour la préhistoire ancienne.

### Gestion

1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4,1 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0,8 EPT), 1 archéomaticien (1 EPT), 1 archéologue-dendrochronologue (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0,9 EPT ; 0,8 EPT dès le mois d'août), 1 photographe (0,4 EPT), ainsi qu'un « technicien-ne de fouille » (CDD, 0,6 EPT).

### Activités déployées

Quelque 200 projets de construction et d'infrastructure ont fait l'objet d'un traitement administratif de la part de la section Archéologie ; 58 ont nécessité une intervention de terrain, matérialisée soit par la réalisation de sondages de diagnostic à la pelle mécanique, soit par des surveillances de chantiers. Ces opérations, échelonnées sur toute l'année, ont été menées sur l'ensemble du territoire cantonal. Elles n'ont pas été suivies de fouilles extensives, compte tenu de la modestie ou de la nature des vestiges archéologiques qui ont pu être dégagés et documentés dans le cadre même des chantiers de génie civil : ce fut notamment le cas, par exemple, pour sept tombes du XVII<sup>e</sup> siècle, témoins d'un ancien cimetière aujourd'hui disparu au centre du village de Rochefort.

Sur la même commune, dans les gorges de l'Areuse s'est poursuivi le *Projet de valorisation de la grotte de Cotencher*. L'année 2017 a vu la finalisation de plusieurs études initiées par les institutions partenaires. Préalablement à l'installation des nouvelles infrastructures (escaliers, passerelle et parois métalliques), la section Archéologie est intervenue sur le terrain, afin de procéder à une petite fouille de contrôle à l'emplacement de la découverte, en 1964, d'un fragment de mandibule attribuée à une Néandertalienne d'une quarantaine d'années. De nouvelles datations indiquent par ailleurs que les plus anciennes occupations humaines de Cotencher sont antérieures à 70'000 ans, ce qui fait de cette cavité le plus vieux gisement archéologique neuchâtelois. Enfin, les données inédites que livre Cotencher sur l'histoire des glaciations à la bordure jurassienne du Plateau suisse l'imposent aussi comme l'un des sites les plus exceptionnels de la préhistoire helvétique.

Deux grottes, deux destins ! Surplombant Couvet, la grotte des Plaints, occupée il y a quelque 50'000 ans, n'a pas bénéficié de la même bienveillance que la précédente. En effet, elle a été l'objet d'une fouille clandestine au début de l'été, provoquant d'importants dégâts et une perte inestimable de sa substance scientifique. Et comme pour confirmer la loi des séries... un second cas de pillage fut signalé peu après, cette fois dans la forêt en amont de Bevaix. Un tumulus celtique (tombe surmontée d'un tertre de pierres) a été en grande partie détruit par des chasseurs de trésors sans scrupule, usant d'appareils de détection de métaux. Ces deux épisodes témoignent de nouvelles collaborations avec la police neuchâteloise, mais surtout de l'urgence à mettre en vigueur la nouvelle loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel (ancienne LCPBC) et d'appliquer les mesures qui s'imposent, afin d'éviter de nouveaux cas de pillage du patrimoine neuchâtelois.

Pour terminer, le monitoring des Palafittes neuchâtelois classés au Patrimoine mondial est une tâche qui se poursuit sur le long terme, conformément aux prescriptions de l'UNESCO. En marge de la réalisation de prospections ponctuelles sur plusieurs sites et vestiges immergés, les efforts se sont concentrés sur la couverture topographique de la station du Bronze final de Bevaix/Le Désert, affectée par une importante érosion (site non classé, voisin du village labellisé de L'Abbaye 2). Des analyses dendrochronologiques effectuées sur plusieurs pieux en chêne ont permis, par la même occasion, de préciser la durée d'occupation de ce village (de 939 à 881 av. J.-C). Si le monitoring des Palafittes constitue, depuis 2011, une mission pérenne de la section Archéologie, son intensité n'en demeure pas moins largement tributaire des disponibilités budgétaires annuelles : ainsi, ce n'est qu'en 2017 que les Arrêtés du Conseil d'État du 7 mai 2014, interdisant la navigation, l'ancrage et la plongée sur trois sites classés (Saint-Aubin, Gorgier, baie de Bevaix), ont pu être matérialisés par la pose de balises délimitant les périmètres de protection archéologique (mandat au SCAN).

## **Office des archives de l'État**

### **Introduction**

Outre ses missions courantes, l'office des archives de l'État (OAEN) a procédé en 2017 à une réorganisation interne et poursuivi le projet d'archivage numérique AENeas ainsi que le projet de nouveau centre d'archives (NCA).

### **Gestion**

L'OAEN compte 8 collaborateurs fixes. Les postes d'archiviste cantonal et d'archiviste informaticien ont vu leur taux d'activité réduit de 20% chacun, alors que le poste d'archiviste cantonale adjointe a été réduit de 30%. Les deux postes d'agent en information documentaire ont été redéfinis en postes d'archiviste avec une hausse du taux d'activité de 20% pour l'un et de 10% pour l'autre. Le poste de bibliothécaire a aussi été redéfini en archiviste, sans modification du taux d'activité. Au total, le nombre d'EPT a été réduit de 6,7 à 6,3 EPT. Cinq collaborateurs occasionnels ont été engagés à temps partiel pour achever l'enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale initiée l'année précédente. L'OAEN forme un apprenti agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 4 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 215 jours. L'OAEN a également accueilli deux personnes dans le cadre d'un emploi temporaire pour une durée cumulée de 9 mois et demi.

### **Activités déployées**

L'OAEN a procédé à 61 visites auprès de 36 services de l'administration cantonale et à 8 visites auprès de 7 communes. Il a réceptionné 31 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 289 mètres linéaires. Il a également autorisé 59 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1'366 mètres linéaires. 11 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de recollection, de classement et de reconditionnement. Un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. 260 lecteurs ont été accueillis pour un total cumulé de 814 journées de travail en salle de lecture. 8'652 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 559 demandes de recherche, dont 139 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

## **9.4. Perspectives d'avenir**

### **Service de la culture - direction**

La disparition au 31 décembre 2016 du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques a nécessité la mise en œuvre, dès 2016, d'une politique de soutien plus proactive, déclinée selon trois objectifs : la diffusion de la production neuchâteloise à l'extérieur du canton, l'élargissement de l'accès à la culture à l'intérieur du canton, ainsi que les projets visant à « l'excellence ».

Grâce à la réorganisation des processus internes, la direction du service devrait pouvoir se consacrer plus pleinement à sa mission première, à savoir l'encouragement à la vie culturelle et artistique. D'autre part, la direction entend encore intensifier ses contacts avec les acteurs culturels pour leur permettre de développer des projets de qualité susceptibles de faire rayonner notre canton. La concertation avec les grandes communes, urbaines ou non, est également appelée à se développer afin que les événements artistiques et les manifestations culturelles se déploient harmonieusement sur le territoire cantonal et que les artistes professionnels puissent affirmer leur démarche créative.



### **Section Conservation du patrimoine**

Si la section a achevé l'essentiel de la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux, des notices descriptives continueront d'être complétées au cours des prochaines années. La loi révisée sur la sauvegarde du patrimoine culturel (ancienne LCPBC) sera soumise au Grand Conseil en 2018.

Plusieurs chantiers de restauration d'envergure sont annoncés à travers l'ensemble du canton pour ces prochaines années, outre ceux qui seront encore en cours en 2018 ; la mise en valeur du patrimoine neuchâtelois par des publications et des manifestations sera poursuivie.

### **Section Laténium, parc et musée d'archéologie**

Les contributions financières futures de la Confédération et les soutiens déjà réunis auprès de donateurs privés, de même que la caution de l'UNESCO, offrent des perspectives idéales pour la poursuite et l'accélération de la dynamique positive actuelle. Comme le relevait l'an passé la Commission de gestion du Grand Conseil, ce rayonnement repose toutefois sur des bases fragiles, notamment dans les synergies avec l'Archéologie cantonale et l'Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel, qu'il convient de consolider.

### **Section Archéologie**

Ces prochaines années, les vallées et les montagnes devraient constituer l'espace d'investigations archéologiques prioritaires déclinées en plusieurs opérations parallèles et complémentaires : sondages de diagnostic et fouilles intégrés dans nombre de projets de construction et d'infrastructure (H20 et H18), monitoring des grottes, prospection des crêtes et des zones d'altitude en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Besançon, ainsi que l'archéologie cantonale vaudoise. Une perspective au conditionnel, sachant que l'avenir de l'archéologie cantonale pourrait être sérieusement compromis par le plan financier des années 2018-2021.

### **Office des archives de l'État**

Le projet AENeas (archivage numérique) s'est poursuivi avec la mise en production et le déploiement de l'outil ArchiClass dans plusieurs services et communes. Ce logiciel, propriété de l'État de Neuchâtel, est désormais également commercialisé. La spécification des besoins pour l'outil ArchiSelect (évaluation et tri numérique) a démarré en 2017 et devrait aboutir en 2018.

L'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années a permis de présélectionner plusieurs sites potentiels pour l'implantation du NCA, qui font désormais l'objet d'une étude de faisabilité. Cette première phase du projet aboutira à la proposition d'un site et au dépôt d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil début 2019.

## **9.5. Conclusion**

L'énergie, l'engagement et la créativité des collaborateurs du service de la culture a permis de maintenir la livraison de prestations de qualité tant au niveau du secteur de l'encouragement à la création artistique que dans celui de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Ces efforts ont en partie été récompensés par la reconnaissance octroyée par l'Office fédéral de la culture au Laténium. Le maintien d'un environnement favorable à l'éclosion de propositions artistiques originales et innovantes tout comme la sauvegarde éclairée de notre patrimoine figurent en tête de liste des priorités du service malgré la raréfaction des ressources et les surcharges administratives.

Les projets d'archivage numérique (AENeas) et de nouveau centre d'archives (NCA), indispensables à la mise en application des principes contenus dans la loi sur l'archivage, continueront de mobiliser une part importante des ressources de l'OAEN dans les années à venir.